

TABLEAU 48
(en millions de dollars)

CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE	Année financière terminée le 31 mars				
	1960	1961	1962	1963	1964 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Employés et employeurs ⁽¹⁾	228.6	275.2	277.8	286.4	296.4
État ⁽²⁾	45.7	55.1	55.5	57.3	59.3
Revenu net des placements.....	8.4	2.7	6.2	2.5	1.3
Autres revenus.....	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
	282.8	333.1	339.6	346.3	357.1
Dépenses—					
Prestations.....	-415.2	-513.9	-454.7	-403.2	-371.6
Intérêts des prêts.....	-1.5	-0.4	-3.0		-0.3
Excédent des dépenses sur les revenus....	-133.9	-181.2	-118.1	-56.9	-14.8
Solde créditeur de la caisse à la fin de l'année financière.....	365.9	184.7	66.6	9.7	-5.1
Prêts de l'État.....		67.0			3.0
Bons de prestations non touchés et dépôt des employeurs.....	11.4	12.9	11.6	16.7	17.7
	377.3	264.6	78.2	26.4	12.6
Placement en obligations et intérêts courus.....	-354.5	-247.0	-63.6	-11.8	
Solde du dépôt auprès de l'État.....	22.8	17.6	14.6	14.6	12.6

⁽¹⁾ La base des cotisations des employeurs et des employés est la même.

⁽²⁾ La participation de l'État représente 20 p. 100 du total des cotisations versées par les employeurs et les employés.

Rentes sur l'État

Une augmentation de 21 millions de dollars au cours de l'année fait que le solde de ce compte s'établit à 1,285 millions de dollars au 31 mars 1964. Les recettes de 78 millions comprennent une somme de 30 millions provenant des primes perçues et un montant de 48 millions correspondant à l'intérêt crédité par le gouvernement. Les décaissements de 57 millions consistaient principalement en paiements de rentes échues et de valeurs rachetées, ainsi qu'en remboursements de primes. En 1962-1963, les recettes se sont élevées à 85 millions, tandis que les décaissements ont été de 56 millions.

Pension de retraite du service public

Le solde de 1,859 millions de dollars inscrit à ce compte au 31 mars 1964 dépasse de 135 millions le solde enregistré à la clôture de l'année financière précédente.

Les recettes de 186 millions consistaient en cotisations personnelles s'élevant à 57 millions, en un montant de 54 millions versé par le gouvernement, et en une somme de 3 millions versée par certaines sociétés de la Couronne, plus l'intérêt de 72 millions crédité à ce compte par le gouvernement. Les contributions du gouvernement et des sociétés de la Couronne équivalent à la somme estimative des cotisations de l'année et des arrérages versés par les intéressés en 1962-1963.

Les décaissements de 51 millions comprennent des rentes d'un montant de 43 millions et des retraits de cotisations s'élevant à 8 millions.

En 1962-1963 les recettes ont été de 189 millions et les dépenses, de 52 millions.